

Charte de modération et d'utilisation de la page Facebook des services de l'État en Corrèze

La page Facebook de la Préfecture de la Corrèze est un espace ouvert à tous. Elle vise à informer les internautes sur l'action des services de l'État en Corrèze et à favoriser le débat public. N'hésitez pas à réagir, partager vos expériences, poser des questions et répondre aux questions des autres.

Les publications postées sur cette page peuvent être lues par l'ensemble de la communauté : des règles de bonne conduite doivent être respectées avant de participer.

Règles de modération

Les contributions font l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur publication. Les modérateurs se réservent le droit de supprimer des commentaires sans préavis qui ne respecteraient pas les règles de bienséance sur Internet et les dispositions légales. De plus, la modération automatique de Facebook s'applique : cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être du spam ou contenant des injures (une liste d'insultes les plus violentes est reconnue et empêche la publication a priori).

Les modérateurs suppriment les publications qu'ils jugent hors sujet, diffamantes, insultantes ou s'attaquant de manière violente et injustifiée au travail des agents des services de l'État ou à d'autres membres de notre communauté Facebook. Ils peuvent retirer le droit de commenter (bannissement) aux membres de Facebook qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

Règles de bonne conduite

Afin de préserver le dialogue et le respect des personnes, les modérateurs pourront supprimer sans avertissement préalable, tout propos tombant sous le coup de la loi :

- Incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciale, xénophobe, homophobe ou révisionniste.
- Tout propos incitation à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse.

Peuvent également être supprimés :

- Les contributions abusives en majuscules (cela revient à crier) et en « langage SMS ».
- Les commentaires insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants.
- Les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant.
- Les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes, sans apport particulier pour les échanges.
- Les informations obsolètes ou ayant déjà été traitées.
- Les commentaires et messages à des fins publicitaires ou commerciales.
- Les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire ou lois et règlements en vigueur en France.
- Les conversations privées, les échanges de coordonnées privées.

- Les questions personnelles.

Les critiques ou les commentaires sur la modération doivent être effectués en privé. Si vous rencontrez un message que vous jugez inapproprié, contraire à la bonne marche de la page ou illégal, merci de contacter les modérateurs par l'intermédiaire d'un message ou par courriel à « communicationnelle » en indiquant clairement la raison de votre demande de modération. Chaque utilisateur peut, à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par celle-ci, ou nous la signaler directement en écrivant à communication@correze.pref.gouv.fr de plus, les administrateurs de la page des services de l'État en Corrèze se réservent le droit de signaler aux autorités tout comportement illégal.

Contact

Vous pouvez poser vos questions sur cet espace de discussion, ou nous contacter par courriel : communication@correze.pref.gouv.fr

Limites de responsabilité

L'utilisateur « Page préfet de la Corrèze » est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, vidéos, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne sur la page. L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page concernée ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité des services de l'État en Corrèze.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page Facebook des services de l'État en Corrèze.

Les administrateurs de la page Facebook des services de l'État en Corrèze se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable.

Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page.